



Communiqué de presse  
Montreuil, le 18 juillet 2016

## Louis Gallois président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée

ATD Quart Monde, Emmaüs, le Pacte civique et le Secours Catholique - Caritas France se félicitent de l'élection de Louis Gallois à la présidence du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

### Une équipe de grande valeur à la tête du Fonds

**Louis Gallois** a été élu président de ce Fonds à l'issue d'un vote du Conseil d'administration qui a eu lieu ce lundi 18 juillet. Il apparaît déterminant qu'un grand chef d'entreprise comme lui (tour à tour dirigeant de la Snecma, de l'Aérospatiale, de la SNCF, d'EADS et d'Airbus, président de la FNARS depuis 2012) puisse, à titre bénévole, accompagner le déploiement de cette loi d'expérimentation et veiller à son efficacité.

**Michel de Virville** le soutiendra en tant que Vice-président. Il est lui aussi reconnu comme étant un fin connaisseur des questions sociales, après avoir occupé notamment les fonctions de conseiller-maitre à la Cour des comptes et de secrétaire général du groupe automobile Renault.

### Le rôle du Fonds

Constitué en association, le Fonds est administré par un Conseil d'administration réunissant des représentants de l'État, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, des associations de collectivités territoriales, des parlementaires, des comités locaux et autres organismes publics impliqués dans le dispositif.

Il est chargé d'amorcer le projet et de mettre en place les outils nécessaires à la réalisation de la loi d'expérimentation, en lien avec les équipes opérationnelles, les comités locaux de pilotage et les entreprises « à but d'emploi » qu'il va conventionner et cofinancer.

### Rappel du principe de la loi d'expérimentation

Cette loi d'expérimentation dessine une autre voie dans la lutte contre le chômage de longue durée en réaffectant les coûts dus à la privation durable d'emploi pour aider à financer de manière pérenne des emplois, socialement utiles, pour les territoires et non concurrentiels avec ceux existants localement.

Concrètement, le texte vise à tester pour cinq ans l'embauche en CDI et au SMIC, dans dix micro-territoires au maximum, de chômeurs de longue durée inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi via des entreprises de l'économie sociale et solidaire spécialement créées pour l'occasion ou émanent d'entreprises sociales existantes.

### CONTACTS PRESSE

#### ATD Quart Monde

Leslye Abarca - 01 42 46 01 69

#### Emmaüs

Anne Dorsemaine - 06 01 07 33 37

#### Pacte civique

Martine Parent - 06 80 78 02 79

#### Secours Catholique – Caritas France

Djamila Aribi - 01 45 49 75 24